

## Après l'expulsion de Larissa

Publication : vendredi 23 janvier 2009 00:00

---

Jean-Pierre Sueur comprend et partage l'émotion des élèves, élève de 3ème. Il est intervenu auprès du Préfet du Loiret et auprès du Directeur de cabinet du ministre de l'Education Nationale. Il rappelle que les lois en vigueur laissent un pouvoir d'appréciation au représentant de l'Etat. Et que, s'agissant d'une élève mineure, sérieuse, appliquée et volontaire à laquelle rien ne peut être reproché, les réalités humaines doivent être prises en compte..